



TOURISME - Schéma de développement d'aires de services et de haltes-repos à destination des cyclotouristes et habitants - Demande de subvention LEADER - Autorisation

RAPPORT

M rappelle que la Communauté d'agglomération Seine-Eure souhaite faire du tourisme le 3^{ème} pilier de son développement économique, en attirant investisseurs et porteurs de projets.

L'Agglomération Seine-Eure structure, développe et qualifie depuis de nombreuses années les itinéraires cyclables sur son territoire (exemple de la voie verte de l'Eure). En complémentarité, le Conseil départemental de l'Eure intervient sur les itinéraires cyclables touristiques nationaux et départementaux. Le territoire dispose d'un maillage d'itinéraires cyclables à fort potentiel : La Seine à Vélo reliant Paris à la Mer et la vélo route de Saint-Jacques à Vélo – Eure à Vélo (V41) qui longe l'Eure. Par ailleurs, deux nouveaux itinéraires départementaux ont été récemment créés : La Voie des Légendes (V2701) reliant Gisors à Poses et la Vel'lon (V2703), reliant Le Sud d'Evreux à Acquigny.

Dans une démarche de qualification des services touristiques à destination des cyclotouristes et également des habitants (excursion, vélotaf), un schéma de développement d'aires de service et de haltes vélos a été réfléchi et reprend les préconisations du Réseau Vélo et Marche.

Selon l'association, l'aire de services est le niveau le plus pourvu en équipements et subvient à tous les besoins des usagers. Elle est située de préférence à proximité de lieux permettant le ravitaillement ou des visites touristiques et dans un cadre agréable, propice à une pause. De préférence porte d'entrée ou de sortie de l'itinéraire, elle est située en centre-ville avec des commerces, restaurants et hébergements.

La halte-repos est une zone permettant une courte halte et éventuellement la mise à disposition d'informations sur le territoire traversé. C'est un lieu propice à une pause pour le repos ou le pique-nique. Elle est de préférence positionnée à proximité de services marchands et dans un cadre agréable.

Un maillage d'aires et de haltes a donc été pensé le long de La Seine à Vélo et la Saint-Jacques à Vélo.

Cela concerne douze communes de l'Agglomération et quatre communes sont identifiées par l'installation d'aires de services, opérations les plus structurantes avec création de sanitaires (en cas d'absence), mobilier de détente et services vélos (stationnement, consignes, borne d'autoréparation).

Cette démarche vient en complémentarité de la qualification des prestataires touristiques le long des itinéraires, portée par la marque Accueil Vélo.

Les communes présentées pour bénéficier du soutien LEADER sont : Saint-Pierre-du-Vauvray et Criquebeuf-sur-Seine, toutes deux situées le long de la Seine à Vélo et à proximité de commerces.

Chaque aire de service comprendra :

- Un sanitaire automatisé
- Une table de pique-nique couverte
- Une poubelle avec solution de tri
- Un box vélo (2 emplacements) et deux arceaux vélos (2 à 3 stationnements / arceau)

- Une station d'autoréparation
- Un relais information service relayant l'ensemble des prestataires touristiques sur le secteur

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux/aménagements	265 000€		
Matériel/équipements/consommables	175 000€	LEADER	20 000€
		Autofinancement	420 000€
Total	440 000€	Total	440 000€

Les membres du Conseil sont donc invités à approuver le plan de financement et à autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les financements afférents.

DECISION

Le conseil communautaire ayant entendu le rapporteur et ayant délibéré,

VU la délibération n°2025-205 du conseil communautaire du 25 septembre 2025 relative à l'étude de marché et de positionnement de l'hébergement touristique marchand ;

APPROUVE la réalisation du projet ;

APPROUVE le plan de financement ;

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter la subvention LEADER et à signer la convention financière, les éventuels avenants ainsi que tous les documents afférents au dossier.